

OJD:

Page: 1

Edition:(FRA) Louis schw...



Suppl.:

Rubrique:

EUROPE 1**LOUIS SCHWEITZER – Le 23/03/2008 – 09 :07****ASTRID BARD**

Bonjour Louis SCHWEITZER.

LOUIS SCHWEITZER

Bonjour.

ASTRID BARD

Vous êtes le président de la HALDE, la HAUTE AUTORITE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'EGALITE. Et aujourd'hui, vous nous parlez de l'accueil des gens du voyage dans les communes.

LOUIS SCHWEITZER

Les gens du voyage sont environ 300.000 en France, et ils se retrouvent d'ailleurs dans tous les pays d'Europe.

ASTRID BARD

Est-ce que la HALDE est déjà intervenue pour les gens du voyage ?

LOUIS SCHWEITZER

Oui, nous avons été saisis à plusieurs reprises par des gens du voyage pour des problèmes qui les concernaient. Et nous avons adressé des recommandations qui les concernent. La première, c'est d'appliquer complètement une loi qu'on appelle la loi BESSON, qui prévoit les règles selon lesquelles les communes doivent créer des aires de stationnement pour accueillir de façon digne, correcte les gens du voyage. La seconde, j'y tiens beaucoup, c'est la scolarisation des enfants. Les enfants des gens du voyage, comme tous les autres, doivent pouvoir être scolarisés normalement là où ils sont, indépendamment de leur situation de famille. La troisième, c'est que les gens du voyage ont souvent sur leur carte d'identité une mention qui indique qu'ils sont « gens du voyage », parce qu'il n'y a pas d'adresse. Et je pense qu'il faut qu'ils aient une carte d'identité normale. En quatrième lieu, reconnaître leur droit politique. Aujourd'hui, les gens du voyage doivent résider 3 ans dans une commune pour avoir le droit d'y voter, alors qu'un SDF peut voter en n'ayant que 6 mois de résidence, ce n'est pas normal. Enfin la dernière, c'est faire en sorte que les gens du voyage ne soient pas astreints à viser des documents de police différemment des autres citoyens.

ASTRID BARD

Et est-ce que les gens du voyage sont au courant de tout ça, est-ce qu'ils sont informés ?

LOUIS SCHWEITZER

Eh bien ! Justement, nous travaillons avec la Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tziganes et les gens du voyage, la FNASAT, qui regroupe les associations de gens du voyage pour mieux informer les gens du voyage de leurs droits et pour mieux faire connaître aux autorités publiques les droits des gens du voyage.

ASTRID BARD

Est-ce qu'il faut aussi informer les villes pour qu'elles se mobilisent, elles, et qu'elles remplissent les obligations qu'elles ont ?



LOUIS SCHWEITZER

C'est essentiel, et nous le faisons en mettant par exemple à disposition des informations, des affiches, des brochures pour que les personnes les trouvent dans les mairies d'accueil. La HALDE est un recours pour chaque personne victime de discrimination, et pour cela il faut qu'elle sache comment nous saisir. Et je souhaite beaucoup que nous établissions, sur ce sujet comme sur tous les autres, une relation de travail constante et régulière avec les grandes villes et aussi avec les villes petites et moyennes.

ASTRID BARD

Merci Louis SCHWEITZER. Je rappelle le numéro pour joindre la HALDE en cas de discrimination, c'est le 08.1000.5000 ou bien par courrier au 11 rue Saint-Georges à Paris dans le 9^{ème}. FIN{